

Commune de HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 02 mars 2026

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 26 février 2026.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Absents excusés :

Jocelyne SCHIRCH

Josiane CHAPPEL, Présidente de l'association Les Petites Bouilles de Hésingue, et Vincent SCHWEITZER, Président de l'Union Nationale des Combattants de Hésingue, n'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle durant les débats et le vote relatifs à ce point

Procurations :

Jocelyne SCHIRCH donne procuration à Gaston Latscha

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 22

Procurations : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour : 19

Votes Contre : 1

Abstention : 1

Publiée le 10 mars 2026

Transmise au Représentant de l'État le 9 mars 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

2026 17 - Subventions 2026

La commune de Héringue apporte son soutien financier à de nombreuses associations, véritables actrices de la cohésion sociale, pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Ces associations œuvrent dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, l'environnement, les personnes âgées, les familles, la lutte contre les discriminations, le patrimoine, la culture et le sport (liste non exhaustive).

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau suivant :

VERSEMENT DEPUIS LE BUDGET PRINCIPAL

AFAPEI (IME) Bartenheim-----	500 €
ALSASUD-----	930 €
AMAEELLES Saint-Louis -----	500 €
Amicale du Personnel de la commune de Héringue -----	90 000 €
Amis des Landes Huningue -----	1000 €
BABA Simon Mpecke, Édéa Cameroun -----	5 000 €
Babbaschlagger Héringue-----	400 €
Banque Alimentaire Haut-Rhin-----	300 €
Bulle d'air Bartenheim -----	750 €
Caritas Blotzheim -----	300 €
Centre Sportif et Culturel de Héringue-----	1 500 €
CHH (Cercle d'Histoire de Héringue) -----	1 000 €
Chorale Sainte-Cécile Héringue -----	500 €
Classes Vertes / Voyages Scolaires-----	1500 €
D'Lertzbacher Mucka Héringue -----	400 €
Héringue Basket Club -----	2 000 €
Jeunesse et Avenir Hégenheim-----	335 310 €

Les Anges Verts Hégenheim -----	300 €
Les Petites Bouilles Hésingue -----	270 135 €
Les Trotteurs de Hésingue -----	400 €
Ligue Contre le Cancer Colmar -----	300 €
Ludogcat Saint-Louis-----	400 €
Main Tendue Ecole Hésingue -----	1 000 €
Orchestre d'Harmonie de Hésingue -----	10 000 €
Shudokan Full Contact-----	4 000 €
Société des Arboriculteurs de Hésingue -----	500 €
Solidarité Femmes 68 -----	300 €
Terres des Hommes 68 -----	300 €
Union Frontalière des Donneurs de Sang Bénévoles Hésingue -----	500 €
Union Nationale des Combattants Hésingue-----	750€
Union des Métiers Hésingue -----	500 €
Union Sportive Hésingue-----	5 000 €
Volants des Trois Frontières Hésingue -----	10 000 €
SCI DABBUR – aide à l'installation cabinet d'ophtalmologie-----	18 000 €

VERSEMENT DEPUIS LE BUDGET ANNEXE « SERVICE CULTUREL »

Les Restos du Cœur 68 -----	2 500 €
Rêves -----	2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour (Josiane Chappel, Présidente de l'association Les Petites Bouilles de Hésingue, et Vincent Schweitzer, Président de l'Union Nationale des Combattants de Hésingue, n'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle durant les débats et le vote relatifs à ce point), 1 voix contre (Fabienne Boulier) et 1 abstention (Cédric Schwirley) :

DÉCIDE de l'attribution des subventions ci-dessus énumérées.

AUTORISE monsieur le Maire à procéder à leur versement.

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal et annexe « service culturel » 2026, à l'article 65748.

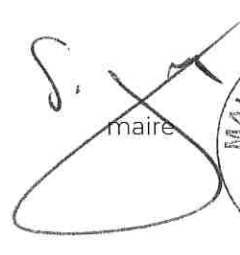
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Héisingue, le 4 mars 2026

Élodie MADAULE :



Secrétaire de séance

Gaston LATSCHA :



maire

